

Québec, cependant, je ne crois pas que cela soit essentiel ; et si faute il y a eu, ce n'est pas assurément au chef de cette chambre qu'il convient de l'imputer. Le reproche devrait retomber plutôt sur quelque autre ministre à qui sont confiés les intérêts de la province de Québec, et je saisis cette occasion de protester contre les paroles de l'hon. sénateur à l'adresse de l'hon. ministre qui dirige cette Chambre.

Sir ALEX. CAMPBELL regrette qu'on ait

reproché à l'hon. premier-ministre d'avoir failli à son devoir envers la province de Québec. Il assure la Chambre que sir John Macdonald serait heureux de pouvoir donner au Sénat un ministre parlant la langue française ; mais la chose lui a été impossible : les représentants de la province de Québec aux Communes exigent que tous les ministres parlant cette langue soient pris dans leur Chambre.

Si l'honorable ministre (sir Alex. Campbell) est dans le vrai, il reste à savoir si c'est ainsi que le peuple entend la question. Aux électeurs de faire rendre compte à leurs mandataires de leur conduite à cet égard. A eux d'apprécier cet acte que l'hon. ministre impute à leurs représentants, et qui n'est rien moins qu'un acte de trahison.

Au Sénat, l'hon. M. de Boucherville a été le seul qui ait cru devoir déclarer qu'il n'était pas nécessaire qu'un des ministres qui y siègent parlât la français.

En d'autres termes, M. de Boucherville veut parler anglais. Il veut que les Canadiens apprennent la langue anglaise. Suivant lui, il importe peu qu'un des ministres pris au Sénat appartienne à la nationalité français.

ERVILLE. — Si sénateur qui nom, a-t-il ?

— Ce n'est l y a un ou pas l'organe

ERVILLE. — Compé sur ce l'avec l'hon. conduite de mbre. Pour eût mieux province de